

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
LUNDI 13 AVRIL 2015**

**PROCES VERBAL**

L'an deux mille quinze, et le treize avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 03 avril 2015, Tanniès, salle des fêtes, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.  
Julien Vanière est désigné comme secrétaire de séance.

**Présents (30):** ALDRIN Patrick, ASTIE Jean-Luc, BONDONNEAU Romain, CABANEL Marlies, CASTAGNAU Jean-Claude, CHAUMEL Jean-Marie, COQ-LEFRANCQ Hélène, CROUZILLE Patrick, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELIBIE Didier, DOURSAT Jean-Pierre, DUVAL Franck, FAUGERE Gisèle, KNEBLEWSKI Michel, LAMOUREUX Christian, LE GOFF Anick, MANET Roland, MARTINET Jean-François, MELOT Philippe, NICOLAS Jeannine, PASSERIEUX Alain, PERUSIN Jean-Michel, ROUANNE Jeanne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, TRAVERSE Frédéric, VANIERE Julien, VENANCIE Bernard, VEYRET Daniel.

**Procurations (4):** CLOUP Etienne à MELOT Philippe, DROIN Jean-Fred à DELIBIE Didier, MARGAT Marie-Louise à CABANEL Marlies, TREMOUILLE Thierry à CASTAGNAU Jean-Claude.

**Absents excusés (3):** COLARDEAU-TRICHET Sophie, PEYRAT Jérôme, VALETTE Marie-Pierre.

Jérôme PEYRAT rentre à la délibération n° 2015-32.

**-Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire du 30 mars 2015**  
Approuvé à l'unanimité sans modification.

**I/ PROJET COMMUNAUTAIRE**

**N°2015-31 - Création d'une résidence habitat jeunes**

*Rapporteur : le Président*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'être maître d'ouvrage du projet de résidence habitat jeunes de 45 lits à statut foyer jeunes travailleurs incluant un foyer soleil de 15 lits couvrant le Périgord Noir, dit que le Pays du Périgord Noir deviendra maître d'ouvrage du projet dès sa transformation en syndicat mixte et sollicite les partenaires financiers comme indiqué ci-dessous :

Projet de résidence habitat jeunes Périgord Noir		
Plan de financement	Montant	Taux
Etat / PIA-CDC	800 000 €	32,00%
Conseil régional	440 000 €	17,60%
Conseil général	225 000 €	9,00%
CAF Dordogne	150 000 €	6,00%
LEADER PN	350 000 €	14,00%
Emprunt CC du pays	250 000 €	10,00%
Emprunt PLAI	285 000 €	11,40%
<b>Total budget</b>	<b>2 500 000 €</b>	<b>100,00%</b>

Il décide de mutualiser un emprunt de 250 000 € entre les 6 communautés de communes constitutives du pays du Périgord Noir et de consulter pour retenir un assistant maître d'ouvrage en décomposant la mission comme suit :

Phase	Tranche	Intitulé
Phase 1	Tranche ferme	Assistance à la réalisation des études de définition et de programmation
Phase 2	Tranche conditionnelle	Mandat de maîtrise d'ouvrage portant sur la réalisation de l'opération

Il décide de n'engager la réalisation de la résidence habitat jeunes que si le plan de financement et les autorisations sont préalablement obtenues.

## II/ FINANCES

### N°2015-32 - Protection et mise en valeur des cours d'eau : bilan 2014 et programmes d'Actions 2015

Rapporteur : Frédérique Traverse

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte du bilan des opérations réalisées en 2014, sollicite les aides de l'Agence de l'eau, du Conseil général et du Conseil Régional pour les subventions indiquées ci-dessous et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015.

Fonctionnement TTC			
Frais du poste technicien rivière	45 000,00	Agence de l'eau 60%	28 933,30
Frais divers	3 000,00	Conseil Général 15%	7 233,40
		CCSPN 25%	12 055,50
Matériel spécifique : Appareil photo	222,20		
<b>TOTAL</b>	<b>48 222,20</b>	<b>TOTAL</b>	<b>48 222,20</b>

<b>Investissement HT</b>			
<b>CUZE</b>			
Travaux Cuze Post plantation	3 702,75	Agence de l'eau 30% Conseil Régional 20% Conseil Général 10% CCSPN	1 110,80 740,55 370,25 1 481,15
<b>ENEA</b>			
Mission DIG complémentaire ENEA par BE	3 900,00	Agence de l'eau 45% Conseil Régional 20% Conseil Général 15% CCPF CCSPN	1 755,00 780,00 585,00 390,00 390,00
Frais d'enquête publique	3 500,00	Agence de l'eau 45 % Conseil Régional 20% Conseil Général 15% CCPF CCSPN	1 575,00 700,00 525,00 350,00 350,00
Dossier loi sur l'eau (3)	15 000,00	Agence de l'eau 45% Conseil Régional 20% Conseil Général 15% CCPF et CCSPN ( <i>répartition à définir selon le lieu des projets</i> )	6 750,00 3 000,00 2 250,00 3 000,00
<b>TOTAL)</b>	<b>26 102,75</b>	<b>TOTAL</b>	<b>26 102,75</b>

Frédéric Traverse rappelle que le service SPANC a un agent en moins et que la mission rivière assurée par Adeline Cruzille devra être en partie traitée par David Guigue dans les années à venir.

Alain Passerieux indique que les syndicats tels que le SMETAP pourraient, en considérant qu'ils envisagent une évolution de leurs effectifs, reprendre la compétence rivière.

Didier Delibie précise qu'il existe également le Syndicat Vallée Vézère.

### **N°2015-33 - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)**

*Rapporteur : Le Président*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet d'acquisition d'un ancien bâtiment de France Tabac à Madrazès, autorise Monsieur le Président à demander une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2015, pour la création du service urbanisme, pour un montant de 50 000 €, dit que le plan de financement complet sera présenté ultérieurement et que les montants correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2015.

Hélène Coq-Lefrancq s'interroge sur l'avancée du projet. Elle précise qu'il est souhaitable de s'assurer le soutien d'un assistant à maîtrise d'ouvrage dans les meilleurs délais afin qu'il réalise le programme, fasse des propositions financières...

Julien Vanière informe les membres du conseil que des contacts ont été pris notamment avec le département s'agissant de la fibre optique et que le projet devrait, comme cela a été évoqué, s'orienter vers d'une part l'aménagement de bureaux pour les services communautaires, et notamment le service urbanisme et d'autre part, vers un volet développement économique (incubateur, pépinière d'entreprise..).

Un groupe de travail est constitué et va se réunir rapidement.

**N°2015-34 - Taux de la fiscalité mixte et de la Contribution Foncière des Entreprises Unique (CFEU) 2015**

*Rapporteur : Philippe Melot*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 28 voix pour, 5 voix contre (Romain Bondonneau, Hélène Coq-Lefrancq, Didier Delibie, Jean-Fred Droin et Anick Le Goff) et 2 abstentions (Jean-François Martinet et Alain Passerieux), fixe les taux comme suit :

<b>Nature de la Taxe</b>	<b>Bases Prévisionnelles 2015</b>	<b>Vote des taux 2015</b>	<b>Produits attendus 2015</b>
Taxe d'habitation	25 109 000	8,77 %	2 202 059 €
Taxe foncière bâti	21 282 000	2,47 %	525 665 €
Taxe foncière non bâti	361 100	14,02 %	50 626 €

Il fixe le taux de la CFE à 28,38 %.

Le Président rappelle qu'une augmentation de 1 % des taux de fiscalité ne génère une recette supplémentaire que de 27 000 €.

**N°2015-35 -Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2015**

*Rapporteur : Philippe Melot*

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, par 31 voix pour et 4 abstentions (Romain Bondonneau, Hélène Coq-Lefrancq, Anick Le Goff et Jean-François Martinet), vote les taux de la TEOM 2015 comme suit :

<b>Communes</b>	<b>Base Prévisionnelle 2015</b>	<b>Taux 2015 (arrondi)</b>	<b>Produit attendu 2015</b>
Beynac & Cazenac	640 659	15,27%	97 845,00 €
La Roque Gageac	662 433	12,86%	85 214,00 €
Marcillac Saint Quentin	626 179	12,47%	78 093,00 €
Marquay	527 800	11,63%	61 360,00 €
Proissans	787 451	9,93%	78 189,00 €
Saint André Allas	668 329	11,69%	78 112,00 €
Saint Vincent de Cosse	493 683	8,05%	39 744,00 €
Saint Vincent Le Paluel	208 062	12,39%	25 783,00 €
Sainte Nathalie	443 227	12,74%	56 453,00 €
Sarlat La Canéda	13 250 458	14,94%	1 980 116,00 €
Tamniès	362 440	14,85%	53 832,00 €
Vézac	783 978	10,87%	85 217,00 €
Vitrac	1 094 426	9,58%	104 886,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 549 125</b>	<b>13,75%</b>	<b>2 824 844,00 €</b>

## N°2015-36 Attribution de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) 2015

Rapporteur Philippe Melot

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'octroi d'une Dotation de Solidarité Communautaire au titre de l'année 2015 selon les montants définis ci-dessous dont le montant total s'élève à 586 405,52 euros, dit que les montants de la Dotation de Solidarité Communautaire des exercices suivants seront définis en 2016 et que les montants correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2015.

	DSC de base	DSC 2015
BEYNAC & CAZENAC	4 573,30 €	3 429,98 €
LA ROQUE GAGEAC	3 747,33 €	2 810,50 €
MARCILLAC ST QUENTIN	27 503,24 €	20 627,43 €
MARQUAY	21 654,24 €	16 240,68 €
PROISSANS	33 462,40 €	25 096,80 €
SAINT ANDRE D'ALLAS	6 886,04 €	5 164,53 €
SAINT VINCENT DE COSSE	3 399,55 €	2 549,66 €
SAINT VINCENT LE PALUEL	8 697,34 €	6 523,01 €
SAINTE NATHALENE	21 307,60 €	15 980,70 €
SARLAT	619 792,55 €	464 844,41 €
TAMNIES	17 582,63 €	13 186,97 €
VEZAC	5 529,70 €	4 147,28 €
VITRAC	7 738,10 €	5 803,58 €
TOTAUX	781 874,02 €	586 405,52 €

## N°2015-37 - Budget primitif 2015 - Budget Principal

Rapporteur : Philippe Melot

Les membres du Conseil communautaire, après avoir entendu les motifs, avec 2 voix contre (Romain Bondonneau et Hélène Coq-Lefrancq) et 1 abstention (Anick Le Goff), arrêtent aux sommes portées, les prévisions de recettes et le montant des dépenses à opérer pour l'exercice 2015 au titre de ce budget primitif et s'élevant à :

Fonctionnement :	11 517 834,51 €
Investissement :	3 332 864,05 €

Ils décident de voter les dépenses et les recettes par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement soit :

Fonctionnement					
Chapitre	Libellé	Dépenses	Chapitre	Libellé	Recettes
011	Charges à caractère général	776 300,00 €	002	Excédent antérieur reporté	394 607,51 €
012	Charges de personnel	1 755 700,00 €	013	Atténuation de charges	250 700,00 €
014	Reversement FNGIR	375 504,00 €	70	Produits des services	86 500,00 €
022	Dépenses imprévues	70 000,00 €	042 - 72	Travaux en régie	200 000,00 €
023	Virement à la section d'inv.	688 009,82 €	73	Impôts et taxes	8 656 332,00 €
042	Amortis. + Transferts	220 000,00 €	74	Dotations - subventions	1 892 845,00 €
65	Autres charges de gestion	1 723 609,00 €	75	Autres prod	31 850,00 €
66	Charges financières	300 000,00 €	77	Prod exceptionnels	5 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €			
739	Reversements	5 608 211,69 €			
<b>TOTAL</b>		<b>11 517 834,51 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>11 517 834,51 €</b>
Investissement					
Chapitre	Libellé	Dépenses	Chapitre	Libellé	Recettes
001	Déficit antér reporté	927 546,19 €	021	Virement de la sect de fonc	688 009,82 €
020	Dépenses imprévues	42 432,12 €	024	Cessions	- €
040/2...	Trx en régie	200 000,00 €	040	Amortis & cessions	220 000,00 €
			10222	FCTVA	450 000,00 €
			1068	Excédent de fonct	704 076,23 €
16	Emprunts et dettes	702 010,00 €	16	Emprunt	580 000,00 €
204	Subv d'équipement		165	Cautions	
102	Réseau de lectue	324 935,74 €	102	Réseau de lectue	185 000,00 €
104	Cuze § Enéa	32 880,00 €	104	Cuze § Enéa	33 433,00 €
106	Ecole de Musique	3 000,00 €	106	Ecole de Musique	- €
107	Forêt de Campagnac	7 450,00 €	107	Forêt de Campagnac	2 600,00 €
108	P.F.M.B.	5 000,00 €	108	P.F.M.B.	- €
109	PDIPR	- €	109	PDIPR	- €
110	OCM	30 000,00 €	110	OCM	30 000,00 €
111	Agriculture Durable	5 440,00 €	111	Agriculture Durable	- €
112	Améngt Bureaux § bâti	48 500,00 €	112	Améngt Bureaux	1 200,00 €
113	Voirie & Signalétique	634 170,00 €	113	Voirie & Signalétique	126 527,00 €
115	Signalisation routière	55 000,00 €	115	Signalisation routière	- €
116	Veloroute	4 500,00 €	116	Veloroute	62 018,00 €
117	Locaux Madrazes	110 000,00 €	117	Locaux Madazes	50 000,00 €
118	Maison de la Nature	200 000,00 €	118	Maison de la Nature	200 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 332 864,05 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>3 332 864,05 €</b>

Romain Bondonneau relève un niveau de dette important et d'investissement trop faible.

Jérôme Peyrat pense indique que la dette a toujours été gérée de façon raisonnée.

Le Président confirme que l'endettement de la Communauté de communes est principalement lié aux investissements sur les routes réalisés depuis quelques années.

S'agissant du projet de médiathèque, Patrick Salinié confirme que la DRAC soutiendra le projet à hauteur de 60 %.

Benoit Secrestat note qu'effectivement le budget est très contraint et limité par la situation structurelle et le contexte financier et, qu'à son sens, le budget proposé relève tout de même des défis majeurs en proposant des projets et investissements importants : acquisition des locaux de Madrazes, médiathèque, voirie...

Il rappelle également l'importance d'avoir une réflexion à l'échelle de la Communauté de communes sur l'organisation du tissu scolaire mais également sur la compétence petite enfance.

Bernard Vecancie souhaite rappeler son désaccord sur la nette diminution du budget alloué à la voirie.

Le Président rappelle que les dépenses imprévues pourront le cas échéant venir compléter ce budget mais qu'au vu de la diminution du prix des fournitures cela devrait permettre de maintenir un niveau d'intervention quasi identique à celui de l'année précédente.

Anick Le Goff rappelle que l'augmentation de la fiscalité pèse sur les ménages qui ont déjà de grandes difficultés. Elle souhaite que la collectivité, dans un contexte de baisse important de ses ressources, puisse intervenir sur de multiples domaines en proposant des projets d'avenir tels que la médiathèque.

Hélène Coq-Lefrancq renouvelle sa demande. Elle souhaite qu'un historique de la dette de la Communauté de communes soit établi par les services.

Le Président lui rappelle qu'en prenant chaque budget elle aura ces éléments et répond favorablement à la demande.

### N°2015-38 - Budget primitif 2015 - Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Rapporteur : Philippe Melot

Les membres du Conseil communautaire, après avoir entendu les motifs, à l'unanimité, arrêtent aux sommes portées, les prévisions de recettes et le montant des dépenses à opérer pour l'exercice 2015 au titre de ce budget annexe primitif et s'élevant à :

Fonctionnement :	167 427,56 €
Investissement :	34 431,56 €

Ils décident de voter les dépenses et les recettes par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement soit :

Fonctionnement					
Chapitre	Libellé	Recette	Chapitre	Libellé	Dépenses
002	Excédent de fonctionnement	76 027,56 €	022	Dépenses imprévues	2 400,00 €
70	Redevance d'assainissement	75 000,00 €	023	Virement à la section d'investissement.	31 227,56 €
74	Subvention d'équipement	16 400,00 €	011	Charges à caractère général	37 300,00 €
			012	Charges de Personnel	96 500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>167 427,56 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>167 427,56 €</b>
Investissement					
Chapitre	Libellé	Recette	Chapitre	Libellé	Dépenses
021	Virement de la section d'exploitation	31 227,56 €	001	Déficit antérieur reporté	3 204,00 €
10	Excédent de fonctionnement	3 204,00 €	20	Dépenses Imprévues	2 227,56 €
			20	Immobilisations incorporelles	6 000,00 €
			21	Immobilisations corporelles	23 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>34 431,56 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>34 431,56 €</b>

### N°2015-39 - Budget primitif 2015 - Budget annexe Zones d'Activités Economiques (ZAE)

Rapporteur : Philippe Melot

Les membres du Conseil communautaire, après avoir entendu les motifs, à l'unanimité, arrêtent aux sommes portées, les prévisions de recettes et le montant des dépenses à opérer pour l'exercice 2015 au titre de ce budget annexe primitif et s'élevant à :

Fonctionnement :	249 446,60 €
Investissement :	428 191,20 €

Ils décident de voter les dépenses et les recettes par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement soit :

Fonctionnement					
Chapitre	Libellé	Recette	Chapitre	Libellé	Dépenses
71	Production stockée	235 845,60 €	002	Déficit de fonctionnement	71,00 €
74	Dotations et Participations	13 500,00 €	11	Charges à caractère général	57 030,00 €
77	Subventions exceptionnelles	101,00 €	042	Opérations d'ordre	192 345,60 €
<b>TOTAL</b>		<b>249 446,60 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>249 446,60 €</b>
Investissement					
Chapitre	Libellé	Recette	Chapitre	Libellé	Dépenses
040	Opérations d'ordre	192 345,60 €	001	Déficit antérieur reporté	192 345,60 €
024	Cessions des immobilisations	235 845,60 €	040	En cours de production de biens	235 845,60 €
<b>TOTAL</b>		<b>428 191,20 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>428 191,20 €</b>

#### N°2015-40 - Budget primitif 2015 - Budget annexe locaux Delpeyrat

Rapporteur Philippe Melot

Les membres du Conseil communautaire, après avoir entendu les motifs, à l'unanimité, arrêtent aux sommes portées, les prévisions de recettes et le montant des dépenses à opérer pour l'exercice 2015 au titre de ce budget annexe primitif et s'élevant à :

Fonctionnement : 3 800,00 €

Investissement : 203 229,69 €

Ils décident de voter les dépenses et les recettes par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement soit :

Fonctionnement					
Chapitre	Libellé	Recette	Chapitre	Libellé	Dépenses
74	Dotations aux subventions	3 800,00 €	011	Charges à caractère général	-
			65	Autres charges de gestion	3 800,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 800,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>3 800,00 €</b>
Investissement					
Chapitre	Libellé	Recette	Chapitre	Libellé	Dépenses
024	Produits des cessions d'immob.	203 229,69 €	001	Déficit antérieur reporté	203 229,69 €
<b>TOTAL</b>		<b>203 229,69 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>203 229,69 €</b>

#### N°2015-41 - Subvention de fonctionnement à la Maison de l'Emploi (MDE) 2015

Rapporteur : Philippe Melot

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à la Maison de l'Emploi une subvention de 27 624 € dans le cadre de la compétence « développement économique », autorise le Président à signer la convention d'objectif 2015 et dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2015.



### **III/ QUESTIONS DIVERSES**

Jean-Pierre Doursat, en sa qualité de doyen, souhaite préciser que depuis le début de la création de la Communauté de communes les élus ont été attentifs à l'évolution des investissements et des budgets et que toutes les pistes d'économies et de recettes ont toujours été envisagées.

Hélène Coq-Lefrancq propose que chaque élu puisse contribuer au repas servi après chaque conseil communautaire.